



Barème Honoraires au 01/12/2021

TRANSACTION : Honoraires à la charge de l'acquéreur

Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit de bail.

Les ventes ne concernent pas les ventes en VEFA et VIR.

En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

Prix de vente				Honoraires	
de	0 €	à	19 999 €	3 000 €	TTC
de	20 000 €	à	39 999 €	3 500 €	TTC
de	40 000 €	à	99 999 €	5 000 €	TTC
de	100 000 €	à	199 999 €	6,00%	TTC
de	200 000 €	à	349 999 €	5,00%	TTC
de	350 000 €	à	400 000 €	4,50%	TTC
de	400 000 €	à	1 199 999 €	4,00%	TTC
à partir	1 200 000 €			3,00%	TTC